

Jihočeská univerzita v Českých Budějovicích
Filozofická fakulta
Ústav romanistiky

Bakalářská práce

L'exception culturelle
face à la mondialisation

Autor : Lucie Vondrová

Studijní program : B7310 Filologie

Studijní obor : Cizí jazyk pro mezinárodní a evropský obchod – francouzský jazyk

Vedoucí bakalářské práce : Bc. Stéphane Castagnier

Rok odevzdání : 2009

Prohlášení :

Prohlašuji, že jsem svoji bakalářskou práci na téma **L'exception culturelle face à la mondialisation** vypracovala samostatně s použitím pramenů a literatury uvedených v seznamu použitých zdrojů a po odborných konzultacích s panem Bc. Stéphanem Castagnier.

Prohlašuji, že v souladu s § 47b zákona č. 111/1998 Sb. v platném znění, souhlasím se zveřejněním své bakalářské práce, a to v nezkrácené podobě elektronickou cestou ve veřejné části databáze STAG provozované Jihočeskou univerzitou v Českých Budějovicích na jejích internetových stránkách

V Českých Budějovicích dne 21. Května 2009

.....
podpis autora práce

Poděkování :

Tímto bych chtěla poděkovat panu Bc. Stéphanu Castagnier za cenné rady a připomínky, které mi ochotně poskytoval při zpracování této bakalářské práce a celé své rodině, která mi vždy poskytovala zázemí ke studiu.

Dále děkuji slečně Stéphanie Aubry a panu Thomasovi Lofficial za jazykovou korekturu.

Anotace

Cílem mé bakalářské práce je popsat pozici, jakou zastává kultura v procesu globalizace. Nedříve tato práce představuje revoluci dopravních a komunikačních prostředků, která vedla ke vzniku globalizace. V dalších částech jsou zmíněny hlavní mezinárodní Dohody, mezinárodní organizace i s jejich konvencemi týkajícími se této problematiky.

Následně práce popisuje, jak se kultura stala jednou z důležitých ekonomických oblastí globalizace v důsledku rozdílnosti evropské a americké koncepce. Tato bakalářská práce ukazuje, že globalizace jde ruku v ruce s kulturní nadvládou a je zodpovědná na zrod principu kulturní výjimky, která později začala být nazývána kulturní rozmanitostí.

Annotation

Le but de mon mémoire est de décrire la position de la culture face à la mondialisation. Tout d'abord, ce mémoire présente la révolution des transports et des moyens de communication, laquelle a entraîné l'apparition de la mondialisation. Dans les parties suivantes, sont présentés les principaux accords internationaux, les organisations intéressées par cette problématique ainsi que leurs conventions essentielles concernant l'exception culturelle.

Ensuite, il montre que par conséquent la culture est devenue l'un des enjeux économiques majeurs de la mondialisation opposant une conception européenne de la culture à une conception américaine. Ce mémoire indique que la mondialisation s'accompagnant d'une hégémonie culturelle est responsable de la naissance du principe de l'exception culturelle et ensuite de la diversité culturelle.

Annotation

The objective of my memoire is the position of culture in face globalization. Firstly, this memoire presents the revolution of transportation and means of communication, which has led to globalization. The following paragraphs present the principal international accords, the organizations affected by this problem, as well as the essential conventions concerning « l'exception culturelle ».

Furthermore, it shows that culture has consequently come into play in globalization by opposing European culture with the concept of America. This memoire demonstrates how globalization accompanied by cultural hégémonie is responsible for the birth of the principal of cultural exception and moreover of cultural diversity.

**L'exception culturelle
face à la mondialisation**

Contenu

Introduction.....	1
1 La culture	3
1.1 La culture en générale.....	3
1.2 La diversité culturelle	3
2 Les grandes multinationales	5
2.1 McDonald´s	5
2.2 Coca-Cola	7
2.3 Warner Bros.....	7
2.4 The Walt Disney Company	8
3 La mondialisation	9
4 La révolution des moyens de communication	11
4.1 Les livres et la presse.....	11
4.2 La télévision	12
4.3 Internet.....	12
5 La révolution des transports.....	15
5.1 Les transports durant l'ère préindustrielle	15
5.2 Les transports et la révolution industrielle	15
5.3 La troisième révolution industrielle.....	16
6 Les accords	17
6.1 Le GATT (General Agreement on Tariff and Trade).....	17
6.1.1 Les exceptions « grandfathers rights».....	17
6.2 L'AGCS (Accord général sur le commerce des services)	18
7 Les organisations internationales.....	20
7.1 L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce)	20
7.2 L'UE (Union Européenne)	22
7.3 L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture).....	24
8 Les accords et les conventions	25
8.1 Le TVSF (Télévision Sans Frontières).....	25
8.2 La Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle	25
8.3 La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.....	26
9 L'exception culturelle devient un enjeu de politique mondiale.....	28
9.1 La libéralisation du commerce international	28
9.2 La mondialisation de la culture	29
9.2.1 L'évolution du cinéma:	30
9.3 La naissance de l'exception culturelle	31
9.4 L'exception culturelle	32
9.5 De l'exception culturelle à la diversité culturelle	33
10 Les conceptions	34
10.1 La position de l'Union européenne	34
10.2 La position des États-Unis	35
10.2.1 La menace des États-Unis	35
11 La protection de la culture jouée par l'État.....	37
11.1 Subvention nationales en France	37
11.1.1 Ministère des Affaires Étrangères	38

Conclusion	40
Resumé v českém jazyce.....	42
Glossaire bilingue.....	45
I. La liste des tables, des graphiques et des images	48
II. Bibliographie.....	49

Introduction

La mondialisation est une notion désormais très connue et utilisée par tout le monde. En général, tout le monde sait de quoi il s'agit. Il existe les défenseurs de la mondialisation mais également ses opposants. Ce phénomène diminue les différences entre les pays et rend notre Terre plus petite. A plusieurs égards, c'est vraiment utile mais la mondialisation a aussi ses côtés sombres. Un de ceux-ci concernant la culture sera l'objet de mon mémoire.

Tout d'abord je vais expliquer deux notions essentielles pour mon travail – la culture et la diversité culturelle. Je vais indiquer les principales multinationales parce que ce sont essentiellement les grandes multinationales qui présentent la menace majeure pour la conservation de la diversité culturelle dans tous les pays.

Ensuite, je vais me préoccuper du concept de la mondialisation ainsi que de la révolution des moyens de communication et de transport. Ces révolutions ont causé l'accélération du processus de la mondialisation dans le monde entier, mais surtout dans les pays développés où cette croissance est la plus visible. Je vais commencer par les livres et les moyens de transport limités par la force des animaux et finir par le média le plus puissant, Internet lié à la révolution informatique.

Dans la partie suivante, je présenterai deux accords internationaux en lien avec la problématique de la libéralisation des échanges, c'est à dire faire baisser les droits de douane ainsi que d'autres restrictions. Ensuite, je parlerai des organisations internationales qui se préoccupent de la question de l'exception culturelle, et éventuellement de la diversité culturelle ainsi que des conventions s'y référant.

Par la suite, je m'orienterai vers la naissance et le développement de l'exception culturelle, y compris l'explication de cette notion, conformément à la libéralisation du commerce international et au rôle joué par la culture. Je montrerai comment l'exception culturelle s'est récemment changé en diversité culturelle.

Pour finir, je mentionnerai les positions de l'Union Européenne et des Etats-Unis y compris la menace que présentent les Etats-Unis dans cette problématique. Enfin je

préciserai le rôle joué par l'Etat dans la protection de la culture nationale, et ce, principalement en France.

1 La culture

1.1 La culture en générale

Le sens original du terme culture vient du latin « *colère* » et signifie « la culture des plantes ». De nos jours, la « culture » est une notion, qui figure dans certains domaines et possède beaucoup de significations différentes. La culture touche divers domaines tels que l'art, l'histoire, la science et les langues, mais la notion de culture se retrouve aussi dans d'autres domaines comme, par exemple, la biologie médicale, l'industrie agroalimentaire ou encore l'éthologie.

La définition officielle de l'UNESCO:

« L'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de la vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »¹

1.2 La diversité culturelle

La diversité culturelle est un terme, qui constate l'existence de différentes cultures. Elle est liée aux groupes humains et comprend leur modes de vie, traditions, histoires ou langues. A cause de l'influence croissante de la mondialisation, la diversité culturelle diminue.

Auparavant, les gens pensaient que tout le monde vivait de la même manière. Mais au fil des années, les distances géographiques sont devenues, grâce aux moyens de transport, plus courtes. L'apparition de nouveaux médias, à commencer par les livres, nous permet de découvrir la quasi totalité du monde et de nous faire voir les différences culturelles des divers pays.

¹ http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13179&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, Titre de publication: Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, [cit. 2.11.2001]

De nos jours, existent des sociétés internationales, comme par exemple, la plus grande chaîne de restauration rapide du monde – McDonald, l'une des plus grandes sociétés de production ainsi que de distribution pour la télévision mais aussi pour le cinéma, Warner Bros, ou les marques de vêtements, comme Nike, Adidas etc. Ces sociétés viennent principalement des pays développés et riches. Ensuite elles se retrouvent dans de nombreux pays à travers le monde, diffusant la culture de leur pays d'origine et exerçant une certaine influence sur celles des pays où elles se développent.

2 Les grandes multinationales

La multinationale est une entreprise qui produit une plus ou moins grande partie de ses biens et services pour une commercialisation à l'étranger, autrement dit, hors de leur marché domestique. Ces sociétés ont de nombreuses filiales implantées dans nombreux pays.

Beaucoup des multinationales sont apparues au début du XXème siècle, mais l'évolution de l'internationalisation des sociétés s'est fortement accélérée depuis 1945. Aujourd'hui, elles réalisent plus des deux tiers des échanges. Actuellement, l'Organisation des Nations Unies recense plus que 40 000 entreprises qui répondent à ce critère d'internationalisation. 45 % des plus grandes multinationales du monde sont américaines, 16 % sont japonaises et enfin 10 % françaises (ex : Crédit Lyonnais, BNP, Danone).

Les multinationales peuvent être considérées comme des menaces pour les Etats car elles forment leur propre espace économique, de manière indépendante par rapport aux autres Etats. Leur souveraineté est alors soumise aux stratégies globales des plus grandes multinationales. De plus, quelques-unes d'entre elles ont un budget plus élevé que certains pays en développement. Cela démontre encore un peu plus leur puissance.

2.1 *McDonald's*

Histoire

McDonald's a été créée en 1940 par les frères Richard et Maurice McDonald en Californie. En 1960, la société a été renommée « McDonald's Corporation » et a alors commencé son expansion dans tous les Etats-Unis. Pendant les années 1970, la chaîne de restaurants McDonald's a dépassé la frontière des Etats-Unis pour s'implanter principalement en Europe mais également au Japon, en Nouvelle-Zélande ou encore au Panama. Dans les années 1980, a commencé une vraie mondialisation de McDonald's. La société a ouvert d'autres restaurants à travers le monde, mais elle a été de plus, l'un

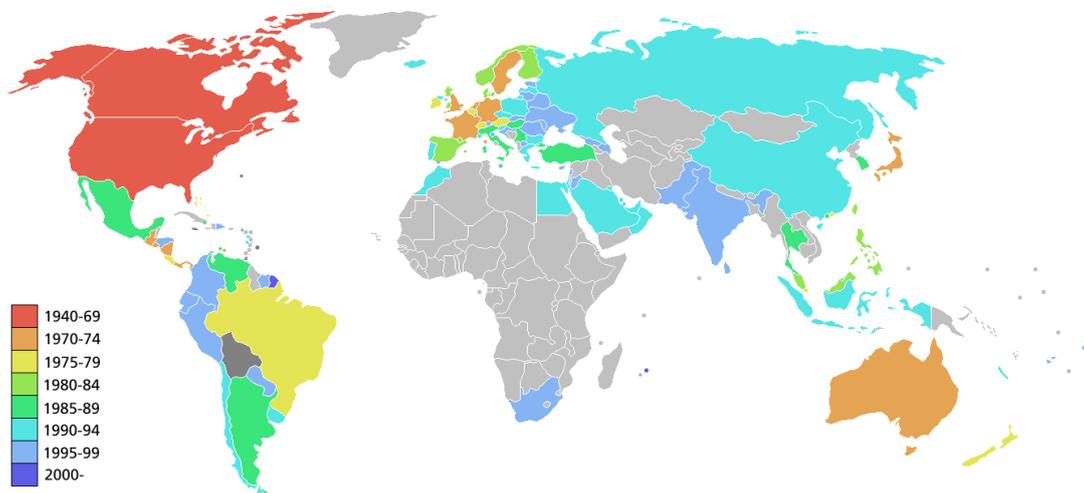
des principaux sponsors des Jeux Olympiques de 1984. En 1996, un contrat d'exclusivité avec Disney a été signé concernant les jouets dans les Happy Meals.

Présence

Les restaurants McDonald's sont présents dans les plus grandes villes. Ils occupent généralement les carrefours stratégiques près du centre ville. Cette situation est désignée comme une « pollution visuelle », qui influence de façon négative les centres historiques et montre l'hégémonie américaine. En réponse à cette expansion, de nombreux restaurants ont été fermés, et la construction de nouveaux sur les places historiques a été refusée.

Aujourd'hui, McDonald's est la plus grande chaîne de restauration rapide du monde, mais la société est souvent la cible d'actions judiciaires à cause du fait que les hamburgers sont extrêmement caloriques et surtout à cause de l'obésité infantile après la consommation régulière de McDonald's.

Image n° 1 : La diffusion des restaurants McDonald's dans le monde



Source : McDonald's

2.2 Coca-Cola

Histoire

L'origine de cette marque est l'année 1887. L'expansion la plus rapide de Coca-Cola a eu lieu pendant la deuxième guerre mondiale. La société décida de permettre à tous les soldats américains d'acheter tous les jours une bouteille de Coca-Cola, et ce, sans tenir compte de l'endroit où ils servaient. L'implantation de Coca-Cola dans nombreux pays s'est alors déroulée très rapidement.

Présence

La marque Coca-Cola est un autre symbole fort des Etats-Unis, qui conquiert toujours plus de pays. L'image moderne du Père Noël, comme celle d'un vieil homme habillé de rouge avec une bouteille de Coca-Cola est devenu plus populaire et plus connue dans certains pays que leur propres personnages historiques. Coca-Cola est un sponsor pour les principaux événements sportifs, comme par exemple les Jeux olympiques ou la Coupe du monde de football.

2.3 Warner Bros.

Warner Bros. est désormais l'un des plus grands producteurs et distributeurs pour le cinéma et la télévision. C'est une filiale de la Time Warner, qui a été fondée en 1923. Warner Bros. a distribué plus que 4 700 films et en a produit plus que 3 200. Parmi les principaux concurrents, on peut mentionner : Columbia Pictures, Metro-Goldwyn-Mayer, Paramount Pictures, Twentieth Century Fox ou Universal Pictures. Toutes les sociétés mentionnées ci-dessus sont américaines.

2.4 The Walt Disney Company

The Walt Disney Company est le plus grand producteur et distributeur de films d'animation au monde. Elle a été créée en 1923 par les frères Walt et Roy Disney. Les personnages créés par The Walt Disney Company sont connus dans le monde entier et peuvent présenter une menace pour les personnages et créatures fabuleuses des légendes nationales. Les long-métrages produits par ce groupe connaissent généralement un grand succès. Cette société gère aussi quelques parcs à thèmes, comme par exemple au Japon, à HongKong, en France ou aux Etats-Unis.

Ses principaux concurrents sont Time Warner (Etats-Unis), News Corp (Australie), Viacom (Etats-Unis) et CBS (Etats-Unis). Comme on peut le voir, les principaux concurrents viennent des Etats-Unis, ce qui est une autre preuve de l'hégémonie américaine.

3 La mondialisation

Tout d'abord, nous allons essayer d'expliquer un mot, que presque tout le monde connaît, utilise ou, au moins, a déjà entendu. Mais tout le monde ne sait pas ce que ce mot signifie précisément et quelle en est la définition. Définir la globalisation n'est pas facile ou plutôt c'est impossible, car, pour chaque personne, ce terme a une signification différente. Il est aussi très difficile de fixer la date exacte à laquelle est apparu ce phénomène, qui va de pair avec le commerce international. Il existe différents points de vue. Pour certains, on a commencé à parler de « mondialisation » dès l'instant où Christophe Colomb a découvert le continent américain et l'a, de ce fait, rendu accessible au continent européen. Depuis ce temps, le terme mondialisation s'est étendu aussi bien dans les autres domaines de la vie humaine que dans le commerce.

D'après Ian Clark, un professeur d'histoire, on peut diviser l'histoire humaine par rapport aux périodes de mondialisation et de fragmentation, autrement dit, par rapport aux étapes de répartition et d'unification politiques et économiques. On peut alors définir la « mondialisation » comme un effet, auquel les notions humaines s'unissent, diminuant ainsi les différences entre les divers endroits de la planète et la rendant en quelque sorte plus petite.

A travers cette définition, nous pouvons démontrer, que la mondialisation couvre d'innombrables domaines, lesquels ne cessent de se multiplier. La mondialisation est alors un processus, qui se développe sans arrêt en touchant de plus en plus gens.

Mais, on peut se demander pourquoi le rythme de la mondialisation s'accélère toujours alors qu'elle s'est déjà largement développée au cours du siècle dernier? Les porteurs et les diffuseurs de la mondialisation, ont le pouvoir d'influencer les foules. Ces porteurs de la mondialisation sont les médias, lesquels ont été inventés et/ou améliorés au cours des derniers siècles. Leur entrée dans la vie des gens a élevé le rythme d'expansion de la mondialisation à une vitesse sans précédent. Les médias les plus connus sont les livres, la presse, la télévision et Internet, un média plus jeune mais doté d'un potentiel plus grand.

Je souhaiterais concentrer mon travail sur la mondialisation de la culture. Les cultures diverses commencent à se mélanger, et les unes, plus grandes et plus

puissantes, absorbent les autres, plus petites et moins développées. Ce processus de mondialisation peut être principalement observé dans les villes développées, dans lesquelles le pouvoir d'achat est grand et les réseaux de transports sont étendus.

Le grand pouvoir d'achat allèche les vendeurs de marques mondiales d'installer leur succursales. Les détaillants ne peuvent pas faire concurrence aux magnats comme par exemple McDonald.

Image n° 2: La mondialisation de l'économie



Source : MEMO

4 La révolution des moyens de communication

4.1 *Les livres et la presse*

Jusqu'en 1440, année pendant laquelle Johannes Gutenberg inventa le premier imprimeur typographique, les livres étaient copiés à la main. Pour cette raison, ils étaient rares et chers et on ne les trouvait que dans les monastères, les universités et chez les plus riches habitants. Les journaux étaient également écrits à la main. Le premier journal imprimé est *Avisa Relation Oder Zeitung*, datant de 1609.

Au fur et à mesure, nombre d'innovations apparurent et l'impression des livres et des journaux devint plus facile et moins chère. En 1857, des machines destinées à la fabrication industrielle du papier à partir du bois furent créées. En 1863 sortait le premier numéro du quotidien *Le Petit Journal*, dont le tirage atteignit vite le demi-million d'exemplaires. Pour cette raison, de plus en plus de gens purent les acheter. Les journaux devinrent des entreprises importantes, employant de nombreux journalistes, dont l'activité se professionnalisa. Le livre suivit un développement parallèle et atteignit un lectorat populaire, avec les feuilletons, et un public instruit, dont la demande envers des ouvrages scientifiques, historiques ou politiques crût.

La liberté de la presse a été inscrite dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, mais elle mettra plus d'un siècle à s'affirmer dans les démocraties occidentales, dans lesquelles elle pose problème tout au long du 20e siècle. La demande d'information, d'abord en matière bancaire et commerciale, puis politique, a abouti à la création des agences de presse (Havas en France en 1835, Wolf en Allemagne en 1889 et Reuter en GB en 1851. En 1880 Havas et Reuter sont présentes dans le monde entier. Elles utilisent le courrier postal et le pigeon voyageur, puis le télégraphe dès son apparition. Du 17e au 19e siècle, la connaissance et l'usage de l'électricité font des progrès considérables, sous l'impulsion de plusieurs dizaines de savants. Elle reçoit des applications pratiques avec le premier télégraphe électrique Paris-Rouen en 1845, dont les agences de presse tirent aussitôt parti. En 1866, le premier câble télégraphique est tiré à travers l'Atlantique. En 1869, la première machine dynamoélectrique et en 1891 la transmission d'énergie électrique à grande distance par fil permettent des applications industrielles.

4.2 La télévision

Entre 1829 et 1839, Nicéphore Niepce et Louis Daguerre associent l'optique, la chambre noire et les sels d'argent pour mettre au point la photographie. A partir de 1850, les photographes font des prises de vue très acceptables. Des entreprises spécialisées, comme Kodak, passent à l'application industrielle. La première projection cinématographique publique a lieu à Paris le 28 décembre 1895. L'usage de l'électricité pour l'éclairage, la projection et puis la motorisation des appareils font des progrès rapides.

Avant 1914 les grandes compagnies de production cinématographique sont nées: Pathé et Gaumont en France, Fox, Mayer, Zukot et Warner aux États-Unis. Les studios d'Hollywood sortent de terre. On fait du cinéma partout dans le monde. Le cinéma sonore est mis au point en 1927 et utilisé par les frères Warner.

L'électricité permet l'élaboration de moteurs à explosion, qu'on utilise immédiatement dans les transports terrestres avec l'automobile, aériens avec l'avion et nautiques avec l'usage de plus en plus systématique de l'hélice, qui avait été mise au point dans la première moitié du 19e siècle, couplée à la machine à vapeur. L'électricité a d'autres applications. On découvre les ondes hertziennes, et l'on en perfectionne l'émission et la réception. La première télévision est fabriquée en 1925 et commercialisée dans les pays industriels avant 1939. Le premier studio de télévision au monde a vu le jour à Londres en 1929. En 1936, les Jeux Olympiques en Allemagne sont retransmis. En France, le premier journal télévisé est diffusé en 1949. Depuis ce temps, la télévision a connu de nombreuses évolutions, comme l'apparition de la couleur ou la digitalisation.

4.3 Internet

En 1961, débuta le développement d'Internet, un média de masse bien connu. Notamment aux États-Unis, l'utilisation originelle de ce média était la création d'une connexion entre des organes du gouvernement et des institutions militaires en cas de la guerre nucléaire. Leonard Kleinrock a publié le premier livre sur ce média en 1964. Un

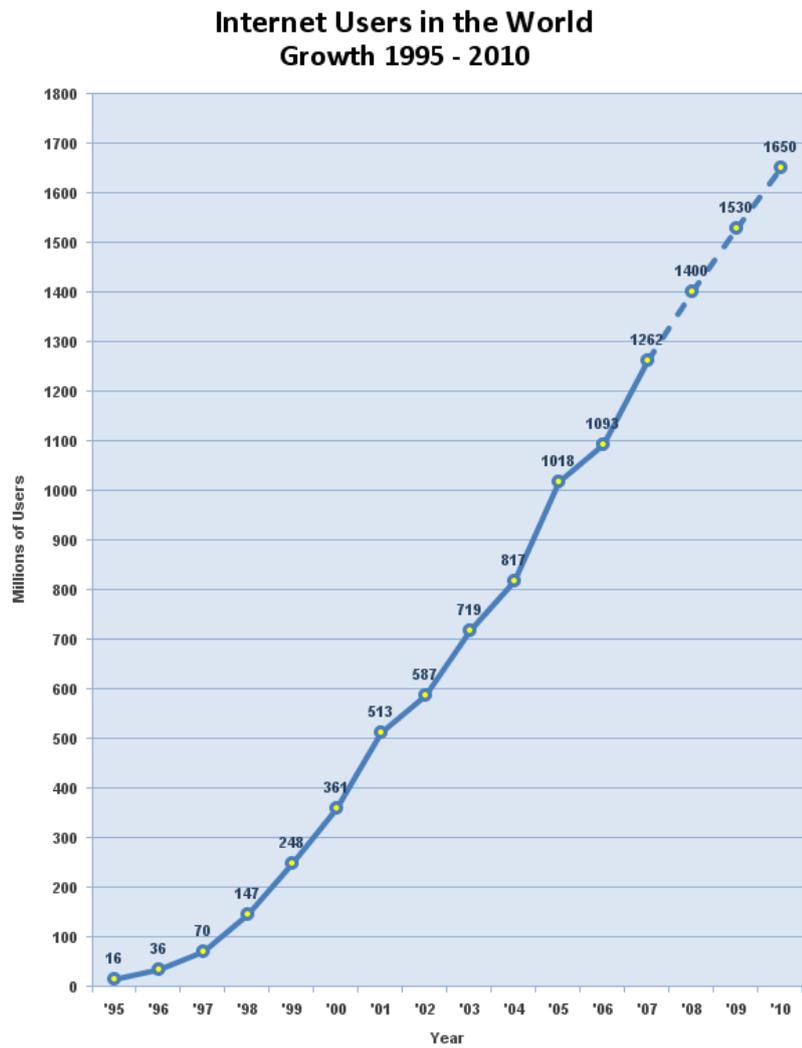
modèle de nœuds décentralisés a été inventé. Tous les nœuds sont équivalents. C'est à dire que chaque nœud peut envoyer et recevoir des messages même si un autre nœud a été détruit. Ce système n'est pas dépendant d'un élément central.

Le premier réseau Internet était installé en 1968 en Grande-Bretagne. Quelques temps après la Grande-Bretagne, le ministère de la défense des États-Unis a installé un réseau similaire, nommé ARPANet (Advanced Research Projects Agency Network). Ce réseau fut couronné de succès et l'intérêt pour ce mode de connexion augmenta. Pour cette raison d'autres nœuds furent connectés l'année suivante, surtout dans des universités importantes aux États-unis dans lesquelles étaient situés des superordinateurs. En 1973 les premiers réseaux étrangers furent connectés, concrètement les réseaux de la Norvège et de la Grande-Bretagne. Mais les utilisateurs demandaient plus que seulement quelques nœuds aux universités et grâce aux nouvelles technologies de réseaux, d'autres nœuds étaient installés dans des entreprises et bien sûr dans les universités. C'était la naissance des LAN (Local Area Network), RLE en français (Réseaux Locaux d'Entreprises).

Dans les années 70 et 80, le développement d'ARPANet continuait et la zone des réseaux Internet s'étendait. Internet se développe rapidement entre 1983 et 1992 et c'est pourquoi on qualifie cette période de deuxième étape de développement d'Internet. En 1983 ARPANet était partagé en deux parties, MILNet, le réseau strictement militaire, car le ministère de la défense des États-Unis voulait avoir son propre réseau, et ARPANet, qui devenait un réseau public. En 1986, un réseau NSFNet était créé. Ce réseau reprenait le rôle d'ARPANet et grâce à une meilleure transmission des données que son celui-ci, le remplaçait. En 1990, le service d'ARPANet était terminé, mais ses infrastructures servaient toujours à internet. Le système WWW (World Wide Web) était instauré en 1991 et Internet est devenu un réseau commercial, mais dont la fonction principale était toujours d'envoyer des courriers électroniques.

De nos jours, la zone de diffusion d'Internet ne cesse d'augmenter, tout comme la vitesse de transmission des données et le nombre d'utilisateurs. Grâce à Internet on peut téléphoner, regarder la télévision, lire la presse quotidienne, écouter la radio, mais aussi faire des courses ou travailler. Comme on peut le voir, Internet est capable de rassembler les autres medias en son sein.

Graphique n° 1 : L'augmentation du nombre d'internautes dans le monde



Source: www.internetworldstats.com - January, 2008
Copyright © 2008, Miniwatts Marketing Group

Source : Miniwatts Marketing Group

5 La révolution des transports

5.1 Les transports durant l'ère préindustrielle

Auparavant, les gens étaient limités par la force musculaire des animaux ou des hommes pour le transport terrestre et mécanique de l'eau et du vent pour le transport maritime. Les romains utilisaient les pigeons voyageurs pour la transmission des informations. Grâce au vent, les gens peuvent se déplacer rapidement par voie maritime ou fluviale et les grandes puissances européennes pouvaient contrôler le commerce international ainsi que la colonisation. Toutefois ce mode de transport est assez lent et le commerce international et la politique ont besoin des moyens de transport plus rapides. Le changement le plus important est arrivé au 19^{ème} siècle avec la révolution industrielle.

5.2 Les transports et la révolution industrielle

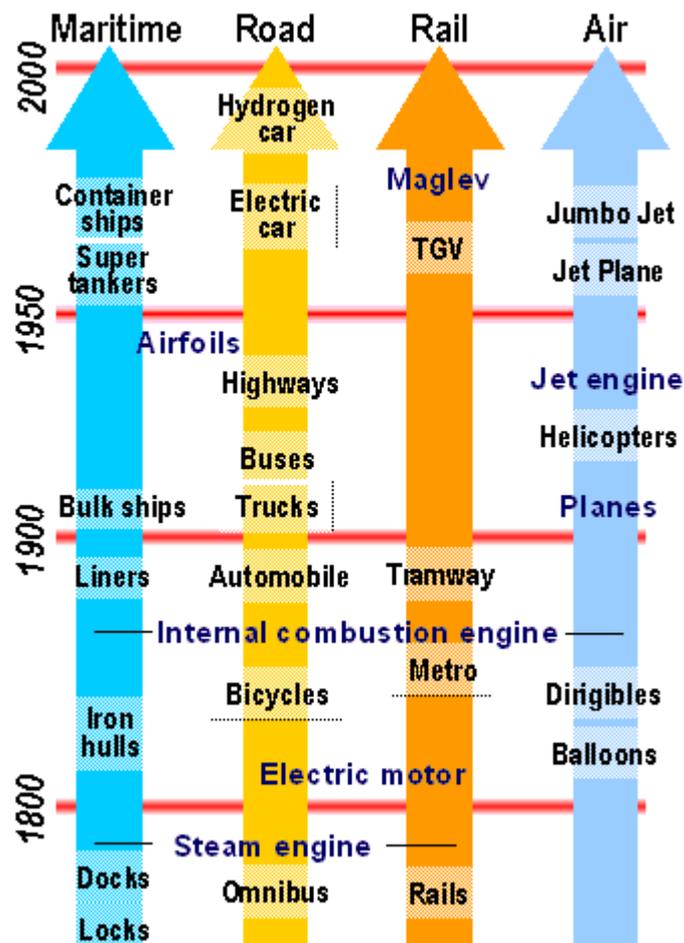
Grâce une nouvelle source d'énergie, le charbon, la révolution industrielle est le début de la mécanisation des systèmes de transport. Au début du 19^{ème} siècle étaient mises en marche des premières lignes maritimes à service régulier surtout entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Dès 1830, les chemins de fer ont commencé à apparaître. Les locomotives à vapeur étaient construites pour les longues distances et étaient utilisées comme raccordement aux ports. Le voyage est devenu plus court et plus confortable ainsi que les réseaux de distribution de matières premières.

L'invention du moteur au mazout à la fin du 19^{ème} siècle a signifié la forte croissance du transport international. La vitesse ainsi que la capacité des moyens de transport a augmenté. Cette période était aussi celle du développement du rail.

5.3 La troisième révolution industrielle

Un autre nom pour la troisième révolution industrielle est la «révolution informatique» concernant la science et les technologies de la communication et de l'information. La production de la société changea de la production matérielle à la production immatérielle, qui est l'environnement parfait pour le développement de la mondialisation.

Image n° 3: Evolution des transports



Source : <http://people.hofstra.edu/geotrans/eng/ch1en/conc1en/img/evoltechnology.gif>

6 Les accords

6.1 *Le GATT (General Agreement on Tariff and Trade)*

L'abréviation le « GATT » vient de l'anglais et signifie l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le traité a été signé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale le 30 octobre 1947 par vingt-trois pays et entra en vigueur en janvier l'année suivante.

A l'esprit de la Charte de La Havane, l'Organisation Internationale du Commerce a été aussi signé en mars 1948. Cette organisation a fini sans succès à cause de refus des Etats-Unis de la ratifier de peur de la perte de leur souveraineté. A cause de cet échec, le GATT provisoire est resté en vigueur pour des décennies.

Les buts principaux du GATT étaient la liberté des échanges – faire baisser des droits de douane et réduire des restrictions qualitatives et quantitatives aux échanges ainsi que le démantèlement d'autres obstacles au commerce. Alors comme on peut voir, l'idée principale du GATT était contraire à l'exception culturelle.

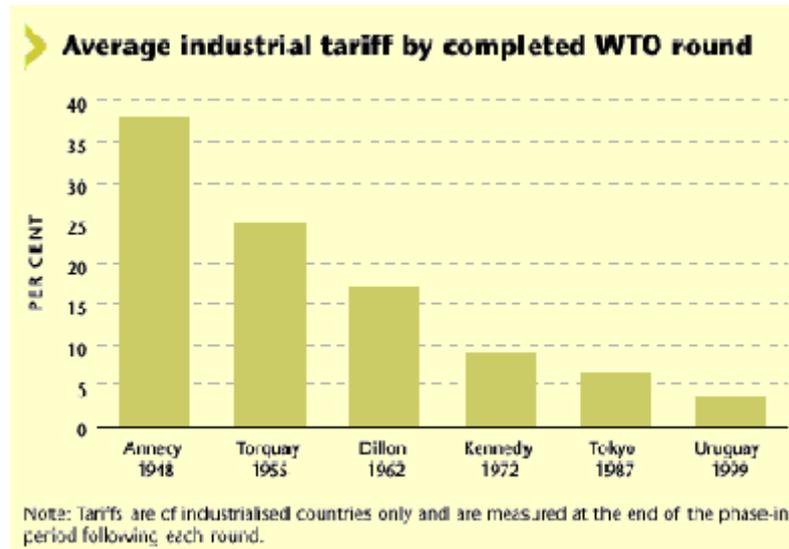
6.1.1 Les exceptions « **grandfathers rights** »

Il existait la possibilité de conserver les exceptions contrairement au GATT, si elles étaient valables avant l'acceptation du GATT. C'étaient les cas de la clause de sauvegarde, contenu à l'article 4 de cet Accord, lequel autorise les Etats membres à créer le système de quotas pour la diffusion de films nationaux (traitement plus modéré avec les pays en développement, p.ex. la protection contre le cinéma hollywoodien), ensuite les mesures préventives provisoires (la menace du chômage), les exceptions de sécurité etc.

Le GATT a succédé huit cycles de négociation. L'objectif principal des cinq premiers cycles de négociation étaient des accords de réduction des droits de douane. Les trois cycles suivants ont augmenté le nombre de pays signataires et ont élargit le champ d'activité des négociations. A la fin de plus long cycle de négociation, celui de l'Uruguay, il avait approuvé les mesures non tarifaires dans les domaines de

l'agriculture, de services et de la propriété intellectuelle. En même temps, le 1 janvier 1995, le GATT comptant 120 pays contractants, a été remplacé par l'Organisation Mondiale du Commerce.

Graphique n° 2: Tarif industriel moyen



Source : GATT

6.2 L'AGCS (*Accord général sur le commerce des services*)

L'AGCS est un accord international, qui constitue l'annexe 1B de l'Accord de Marrakech. Une première partie de cet accord a été conclue à la création de l'OMC.

Les secteurs des services, lesquels sont couverts par l'AGCS:

- Les services sont classés en 12 secteurs²:
 - Les services aux affaires
 - Les communications
 - La construction et l'énergie
 - La distribution
 - L'éducation

² http://agcs.free.fr/agcst_fr.html, Titre de publication: L'Accord Général sur le Commerce des Services (A.G.C.S.), [cit. 26.11.2003]

- L'environnement
- Les finances
- Le tourisme
- Les loisirs, la culture et le sport
- Les transports
- La santé et les services sociaux
- Divers

Les exceptions

- La police, les impôts et l'armée

L'objectif principal de cet accord est la « libéralisation progressive » du commerce des services, lesquels sont couverts par l'AGCS, pour ouvrir l'accès au marché d'un service à tous fournisseurs. Autrement dit, que toutes les entreprises de pays engagés dans l'AGCS, lesquels respectent leurs engagements, puissent s'installer sur le sol d'autres Etats de l'AGCS et fournir leur services. Si l'Etat ne remplit pas ses engagements, il risque d'être attaqué par un autre état devant l'Organe de Règlement des Différends – le tribunal de l'OMC.

Dans le 5^e article de l'AGCS il est dit que, les lois et règlements nationaux des pays membres ne doivent pas comporter « d'obstacles non nécessaires au commerce ».

Le secteur audiovisuel n'était pas exclu de l'Accord sur les services (AGCS). Mais en ce qui concerne le domaine de l'audiovisuel en tant que discipline de l'AGCS, l'Union européenne ne prend aucun engagement de libéralisation.

7 Les organisations internationales

7.1 L'OMC (*Organisation Mondiale du Commerce*)

A la différence du GATT, qui n'était qu'un traité, l'OMC est une organisation internationale dont le siège se trouve à Genève, en Suisse. Alors que le GATT régissait essentiellement le commerce des marchandises, l'OMC vise en plus le commerce des services ainsi que des propriétés intellectuelles. L'OMC a été institué par l'Accord général sur le commerce des services.

Fonctions de l'OMC³

- Administration des accords commerciaux de l'OMC
- Cadre pour les négociations commerciales
- Règlement des différends commerciaux
- Suivi des politiques commerciales nationales
- Assistance technique et formation pour les pays en développement
- Coopération avec d'autres organisations internationales
- Aider les producteurs de biens et de services, les exportateurs et les importateurs à exercer leurs activités.

Ainsi, l'OMC est une organisation qui se préoccupe de la libéralisation du commerce. Dans le cadre de cette organisation les gouvernements des pays membres négocient des accords commerciaux. Grâce à ces accords, elle peut régler les différends commerciaux. Par exemple toutes les nouvelles entrées de services sont négociées par les pays membres de l'OMC.

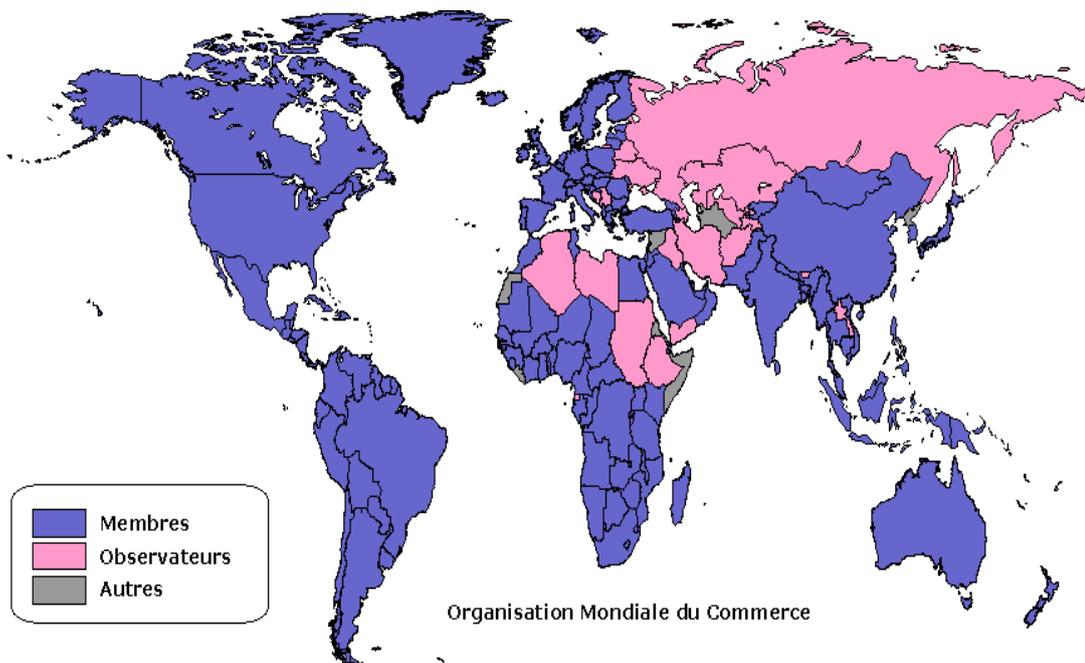
L'OMC n'est qu'un lieu où les gouvernements membres se réunissent pour résoudre les problèmes commerciaux qui peuvent survenir entre eux. Les gouvernements dialoguent et l'OMC dresse le bilan des négociations. La plupart des discussions menées actuellement par l'OMC trouvent leur origine dans les négociations pendant le Cycle d'Uruguay du GATT (le dernier et le plus important des cycles de négociations internationales ayant eu lieu dans le cadre de cet accord).

³ http://www.wto.org/french/thewto_f/thewto_f.htm, Titre de publication: L'OMC, [cit. 1.1.1995]

L'objectif essentiel de cette organisation est de favoriser la liberté des échanges en évitant les effets secondaires indésirables et en supprimant les obstacles. Tout cela est très important pour le développement économique.

Pour l'instant l'OMC compte 153 membres.

Image n° 4: Carte des pays membres de l'OMC en août 2007



Source : Organisation Mondiale du Commerce

7.2 L'UE (Union Européenne)

La première étape de la création de l'Union européenne actuelle fut la Déclaration de Robert Schuman, ministre des affaires étrangères en France, présentée le 9 mai 1950. Cette date signifié la célébration de l'Europe.

Six pays fondateurs ont accepté la Déclaration de Schuman (France, République fédérale d'Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique et Italie) et ont signé le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Après l'échec du plan de Communauté européenne de défense en 1954, les six Etats membres ont signé les traites de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Par le traité de Maastricht en 1992 a été institué l'Union européenne, laquelle a créé l'entité sur les Communautés.

Elargissement de l'Union européenne:

- 1973 – Irlande, Royaume-Uni, Danemark
- 1981 – Grèce
- 1986 – Espagne, Portugal
- 1995 – Suède, Finlande, Autriche
- 2004 – Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Chypre, Malte
- 2007 – Roumanie, Bulgarie

Pour l'instant l'Union européenne comptent 27 Etats membres.

Image n° 5: L'élargissement de l'Union européenne



Source : Union européenne

7.3 L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture mieux connue sous son sigle anglais l'UNESCO a été créée le 16 novembre 1945. D'après les mots de l'Organisation, l'objectif de l'UNESCO est vaste et ambitieux :

« Construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. ».⁴

Pour approfondir la compréhension et le respect mutuel parmi les peuples de la terre, l'UNESCO a utilisé les ressources et les informations de la radio, de la presse et du cinéma.

Les thèmes principaux:⁵

- Education
- Sciences naturelles
- Sciences sociales et humaines
- Culture
- Communication et information
- Thèmes spéciaux

L'UNESCO compte maintenant 193 États membres et 6 États membres associés, et son siège se trouve à Paris.

⁴ <http://www.unesco.org/fr/ong-974-Organisation-des-Nations-Unies-pour-l-education,-la-science-et-la-culture.php>, Titre de publication: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [cit. 1.1.2005]

⁵ http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=15245&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, Titre de publication: Themes, [cit. 19.12.2006]

8 Les accords et les conventions

8.1 *Le TVSF (Télévision Sans Frontières)*

« Directive 89/552/CEE du Parlement européen et du Conseil visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la fourniture de services audiovisuels. »⁶

La directive « Télévision Sans Frontières » (TVSF) est entrée en vigueur le 3 octobre 1989. Cette directive a établi le cadre réglementaire général pour l'exercice des activités de radiodiffusion télévisuelle dans les Etats membres de l'Union européenne. Elle est fondée sur les articles 47 § 2 et 55 du Traité CE relatif à la libre circulation des services, conciliant la notion de l'exception culturelle. Elle ne s'applique qu'aux activités télévisuelles, c'est à dire que la radio ne fait pas partie de son champ d'application.

Cette directive a été deux fois modifiée. C'était en 1997 et 2005.

8.2 *La Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle*

« La diversité culturelle enrichit chaque jour nos vies de mille manières. Elle est aussi une source importante en matière d'identité et de droits fondamentaux de l'homme. La diversité des cultures qui nous entourent aujourd'hui est le produit de milliers d'années d'interaction de l'homme avec la nature et de relations entre peuples aux coutumes, croyances et modes de vie différents. Nous devons faire en sorte de transmettre aux générations futures cet héritage qui a une valeur inestimable.

Cette transmission ne peut et ne doit pas être tenue pour acquise. Toutes les cultures sont créatives et dynamiques, mais elles sont aussi uniques, fragiles et irremplaçables. Une culture négligée pendant une seule génération peut être perdue à jamais. Il est donc crucial de créer un environnement permettant à toutes les cultures de s'épanouir librement. Afin de préserver la diversité culturelle dans toute sa variété et sa

⁶ http://www.csa.fr/infos/textes/textes_detail.php?id=125867, Titre de publication: Directive Télévision sans frontières, [cit. 1.1.2009]

vitalité, les Etats membres de l'UNESCO ont adopté à l'unanimité en 2001 la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle. Le document que vous avez devant vous est une version de ce texte qui a été rédigée par et pour des jeunes du monde entier. Avec cette version de la Déclaration, nous cherchons non seulement à présenter aux jeunes la diversité culturelle et l'UNESCO, mais aussi à resserrer les liens entre eux, en quelque lieu qu'ils habitent. Grâce à l'amitié internationale, les jeunes devraient tirer profit de la diversité culturelle et, par leurs actes d'aujourd'hui, aider à la préserver pour les générations futures. Si la jeunesse est la clé de l'avenir, il est essentiel qu'elle façonne aussi le présent »⁷ (Koïchiro Matsuura, Directeur Général de l'UNESCO.)

8.3 La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Cette Convention de l'UNESCO a été adoptée le 20 octobre 2005 et est entrée en vigueur le 18 mars 2007 malgré l'opposition des Etats-Unis et d'Israël. Après des années de négociations, la Convention parrainée par le Canada et la France a été reçue avec un large appui : elle a été ratifiée par 52 parites, dont l'Union européenne, et l'Australie, le Honduras, le Liberia et le Nicaragua se sont abstenus. L'objectif de la Convention était de conférer la force de loi à la « Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle ».

La Commission européenne rappelle que cette convention « constitue le fondement d'un nouveau pilier de gouvernance mondiale en matière culturelle » et que sa ratification « ouvre la voie à l'intensification de la coopération culturelle sur le plan international, notamment par l'échange des idées et bonnes pratiques des politiques publiques menses en faveur de la diversité culturelle »⁸.

La Convention est le premier outil de protection du principe d'exception culturelle. De l'exception culturelle, un moyen de défense, est venue la diversité

⁷ <http://www.unesco.org/fr> [cit. 2.3.2009]

⁸ http://www.eurosduvillage.eu/spip.php?page=print&id_article=668, Titre de publication: L'Europe et la Convention sur la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO [cit. 4.3.2009]

culturelle offensive. Désormais, les juristes spécialisés dans le commerce international peuvent bien défendre la diversité culturelle contre l'hégémonie des Etats-Unis.

« Cette Convention complète un dispositif juridique international de protection du patrimoine culturel mis en place par l'UNESCO. Au niveau européenne, elle renvoie à l'un des enjeux es plus importants de la construction européenne, celui de la sauvegarde de la diversité culturelle. L'Europe a, en effet, été très tôt confrontée à la menace des Etats-Unis en matière d'hégémonie culturelle : en 2006, sur le marché européen, les films américains représentaient 71% contre seulement 26% pour les films européens. C'est de cette inégalité des échanges culturels interationaux et du problème de la concentration dans le domaine des industries culturelles qu'est apparue la question de la diversité culturelle. »⁹

Sans cette convention, plusieurs des traditions culturelles risquaient de s'effacer, parce que les services culturels et les produits traversaient les frontières des pays et des continents plus facilement que jamais.

⁹ http://www.eurosvillage.eu/spip.php?page=print&id_article=668, Titre de publication: L'Europe et la Convention sur la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO [cit. 3.4.2009]

9 L'exception culturelle devient un enjeu de politique mondiale

9.1 La libéralisation du commerce international

Suite aux débats entre Roosevelt et Churchill en 1941 et à la Charte de l'Atlantique, deux accords ont été formulés. Le premier est le principe de « l'égal accès au commerce et aux matières premières » puis le deuxième est « l'accord d'aide mutuelle ». Grâce à ce dernier, le système du « prêt-bail » a été institué. Il constitue le premier cadre juridique qui a soutenu l'effort de guerre de la Grande-Bretagne dès lors que les échanges entre la Grande-Bretagne et les États-Unis commencent. C'est alors que la libéralisation du commerce international a débuté.

Ce système avait pour objectif d'éliminer toutes formes de traitement discriminatoire en matière de commerce international et réduire des tarifs douaniers et autres barrières commerciales. Après la fin de la deuxième guerre mondiale, ces étapes se sont reconduites, de manière complémentaire à la création du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale, par la création de l'Organisation Internationale du Commerce (OIC).

L'Organisation Internationale du Commerce a été signée par 56 États, mais elle n'a jamais été ratifiée en raison de refus des États-Unis. Par conséquent, il n'existait pas d'organisation du commerce avant 1995, cependant elle aurait plus d'impacts que le traité GATT.

L'extension des principes du GATT a commencé à se diffuser, grâce au commerce des marchandises, au commerce des services, aux droits de la propriété intellectuelle et à d'autres domaines. Les premiers exportateurs mondiaux de services furent la Communauté européenne, les États-Unis et le Japon. Parmi ces services figurent des œuvres audiovisuelles (cinématographiques et télévisuelles). Ce sont des droits incorporels relatifs à la production et à la diffusion de ces œuvres (films, programmes de télévision etc.)

Alors les oeuvres audiovisuelles relevaient du principe de libre-circulation des services, au sein de la Communauté européenne, et elles étaient dans la même position de libre-circulation que les marchandises, les capitaux et les personnes.

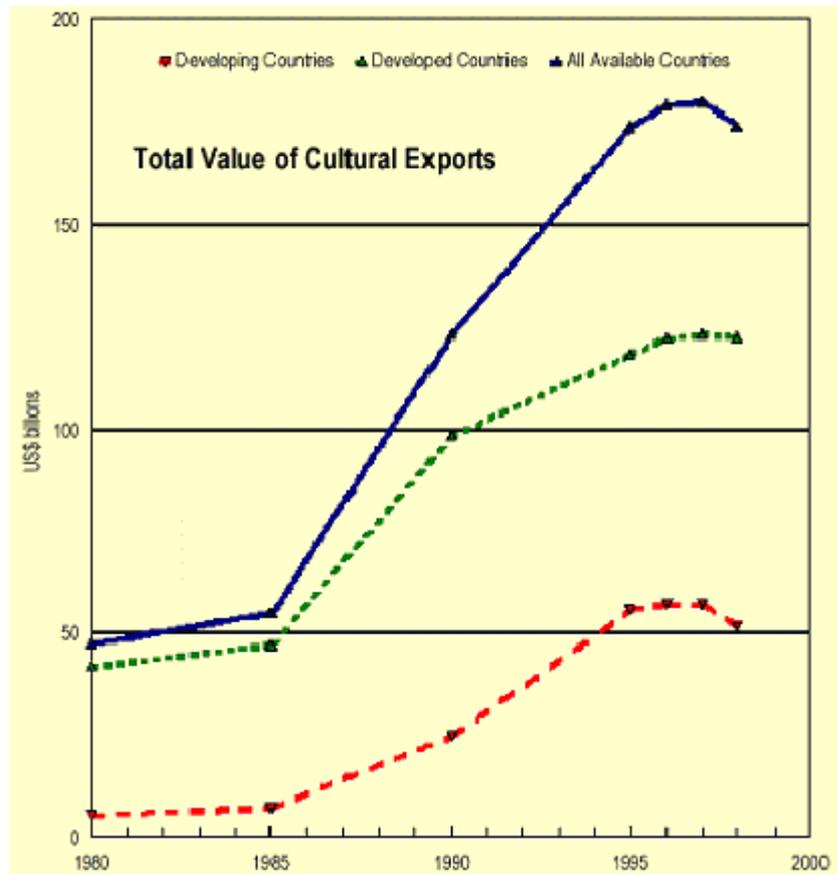
Cependant, les Etats ont commencé à se rendre compte, que le bien culturel n'est pas considéré comme les autres marchandises et que le libre-échange de celle-ci peut menacer leur propre culture. Nous avons vu se développer tout d'abord l'exception française et ensuite de l'exception culturelle.

9.2 La mondialisation de la culture

Auparavant, le monde était fragmenté de l'Est à l'Ouest, de l'économie dirigée à l'économie de marché. Dans les années cinquante, il a commencé le développement des entreprises internationales. Les pays industrialisés s'efforçaient de faire baisser les barrières douanières à l'échelle sous-continentale et de réguler les échanges mondiaux par les accords multilatéraux du GATT. C'était aussi le cas de l'Europe des Six qui a commencé progressivement à élargir.

La mondialisation s'effectue par une globalisation des marchés, y compris dans la domaine des biens culturels. La globalisation des marchés implique la mise en concurrence, à l'échelle mondiale, de toutes les entreprises qui produisent des biens culturels comme les films, disques, journaux, livres ainsi que l'alimentation, restaurants rapides, les soins de santé et l'éducation.

Graphique n° 3: Développement des biens culturels sur le marché international en milliards de dollars



Source : Trade & Export & Market & Brain Drain
<http://t21.ca/trade/tp.htm>

Ils existent deux aspects de l'industrie culturelle – matériel et logiciel. Ces deux aspects sont inséparables comme par exemple le cinéma et le film.

9.2.1 L'évolution du cinéma:

- Producteurs et distributeurs américains depuis les années trente
 - La première place en terme de chiffre d'affaires, de profit et de nombre d'entrées dans les salles de projection. Ils sont suivi de loin par les producteurs européens et par quelques rares producteurs des pays en développement, comme par exemple ceux de l'Inde, de Hong Kong.
- Succès des studios américains – une grande puissance financière

- Caméras légères, l'enregistrement magnétique du son – petit budget
- La concurrence de la télévision, qui débuta dans les pays industrialisés au milieu des années cinquante.
- Production américaine qui retrouva un second souffle sur le marché mondial dans les années soixante-dix, avec la multiplication des producteurs indépendants.
- Rentabiliser les musiques de films, les reproductions vidéos et les livres en rapport avec les scénarios et les cinémas multisalles.
- La production de disques et de cassettes, est fragilisée par les possibilités de reproduction à domicile, en particulier dans les pays pauvres.

9.3 La naissance de l'exception culturelle

L'exception culturelle est fondée sur l'idée, que les oeuvres cinématographiques et audiovisuelles ne sont pas assimilables à de simple marchandises, mais ont le statut des activités culturelles. Selon cette idée, la culture fait exception à la logique du marché.

Cela était contraire aux exigences du GATT, au principe de libéralisation internationale des services audiovisuels. D'après le GATT, les Etats doivent traiter les productions étrangères comme des productions nationales. Généralement on pourrait démontrer, que l'exception culturelle correspond à un abus de langage pour rendre compte d'une simple « exception audiovisuelle ». Le GATT désignait le cinéma et l'audiovisuel, comme enjeux culturels prioritaires de celle-ci, et de rappeler ensuite que cette revendication est identique aux politiques culturelles menées par la France dans d'autres domaines. De l'exception française est devenue l'exception culturelle.

9.4 L'exception culturelle

« La notion d'« exception culturelle » se comprend comme l'exclusion de la culture de la sphère purement économique et commerciale. Elle lui confère un caractère «singulier» par rapport à tous les autres biens et services.»¹⁰

Pendant les négociations du cycle de l'Uruguay, qui a débuté en 1986, plusieurs Etats souhaitaient élargir le champ des négociations aux services, y compris le secteur des services culturels, notamment celui de l'audiovisuel. Cette soumission de l'audiovisuel pourrait menacer l'existence des systèmes européens d'aide publique à l'audiovisuel.

« Face à cette menace, l'Europe a milité pour la création d'une annexe permettant de soustraire le secteur de l'audiovisuel au droit commun de l'accord. D'où le concept d'exception culturelle.»¹¹

Malgré la situation, quand le principe de l'exception culturelle n'a pas été reconnu en raison que les services audiovisuels ont été soumis aux règles du GATS (Accord général sur le commerce des services), les Etats européens ont réussi à préserver leurs mécanismes de soutien à l'audiovisuel.

Le débat de l'exception culturelle ont resurgi de nouveau en 1997-1998 au moment de la négociation de l'AMI. La reconnaissance de l'exception culturelle a été refusée, ce qui a causé le retrait français des négociations.

¹⁰ <http://www.senat.fr/rap/r00-213/r00-2137.html>, Titre de publication: La culture et les relations extérieures [cit. 10.2.2009]

¹¹ <http://www.senat.fr/rap/r00-213/r00-2137.html>, Titre de publication: La culture et les relations extérieures [cit. 17.3.2009]

9.5 De l'exception culturelle à la diversité culturelle

Pendant les négociations suivantes à Seattle en 1999 (cycle du millénaire) dans le cadre de l'OMC, les responsables européens ont abandonné la notion de l'exception culturelle, qui pouvait apparaître comme très défensive.

« Dans ce contexte „la défense de la diversité culturelle“ a été mise en avant comme l'objectif à atteindre lors des négociations à venir. Toutefois, la notion d'exception culturelle ne disparaît pas pour autant, puisqu'elle demeure le moyen pour réaliser cet objectif. »¹²

La question de l'exception ou la diversité culturelle est très importante pour beaucoup de pays, lesquels sont fiers de leur culture. Alors c'était sûr, qu'en cas d'échec à Seattle en 1999, cette question resurgira lors des prochaines négociations. En plus, à partir de la Conférence intergouvernementale de Nice, l'extension du vote à la majorité, qualifiée dans ce domaine, pouvait donner lieu à une modification de la position européenne. C'était une menace pour la France et pour les autres pays, lesquels protègent la diversité culturelle (par exemple: l'Italie, le Portugal ou la Belgique).

¹² <http://www.senat.fr/rap/r00-213/r00-2137.html>, Titre de publication: La culture et les relations extérieures [cit. 22.3.2009]

10 Les conceptions

10.1 *La position de l'Union européenne*

« L'Union veillera, pendant les prochaines négociations de l'OMC, à garantir, comme dans le cycle d'Uruguay, la possibilité pour la Communauté et ses Etats membres de préserver et de développer leur capacité à définir et mettre en oeuvre leurs politiques culturelles et audiovisuelles pour la préservation de leur diversité culturelle »¹³.

Les négociations au sein du GATT concernant l'exception culturelle se faisaient au nom de la Communauté européenne. D'après la citation ci-dessus, l'Union européenne s'est engagée à préserver la diversité culturelle de ses Etats membres.

Mais la situation de l'UE n'était pas simple, car sa politique concernant la construction d'un marché commun ainsi que le fait de privilégier la libre concurrence, est en grande partie la même que celle du GATT. Alors il était difficile de ne pas appliquer les mêmes principes au sein de l'organisation internationale. En plus, la définition de l'exception ou diversité culturelle n'est pas très claire pour formuler une défense efficace.

Après quelques négociations, quand aucune solution n'a été choisie, la Communauté européenne a décidé de ne plus s'engager au sein des services audiovisuels et cinématographiques. De ce fait, les négociations dans les autres domaines ne sont plus bloquées et peuvent continuer. Sans la présence de la CE, l'OMC a perdu ses compétences dans ce domaine, jusqu'au prochain cycle de négociation. C'est une victoire de l'exception culturelle.

Dans le même temps, on commence à remplacer la notion « d'exception culturelle » par celle de « diversité culturelle. Par ailleurs, on voit grandir l'intérêt d'organisations telles que le Conseil de l'Europe, mais surtout de l'UNESCO, à propos de la question de la diversité culturelle.

¹³ <http://presidency.finland.fi/doc/liite/wtof2610.rtf>, Titre de publication: Préparation de la troisième conférence ministérielle de l'OMC – Conclusion du Conseil [cit. 14.2.2009]

10.2 La position des États-Unis

«Les délégués de l'UNESCO ont adopté la Convention sur la Diversité Culturelle par 148 voix contre deux, dont la voix des États-Unis, avec quatre abstentions. La convention, souhaitée par l'Union européenne et le Canada, vise à préserver la diversité culturelle, en promouvant les traditions ethniques et langues minoritaires et en protégeant les cultures locales des effets négatifs de la mondialisation, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO).

Mais Washington rejetait le texte, estimant qu'il pourrait être utilisé pour ériger des barrières commerciales contre les exportations commerciales, comme les films et la musique pop. Les États-Unis avaient déposé 28 amendements, qui ont tous été rejetés. Ce débat a laissé les États-Unis isolés, deux ans seulement après leur retour au sein de l'UNESCO après 19 ans d'une absence liée à de profonds désaccords avec l'agence onusienne. Louise Olivier, ambassadeur des États-Unis à l'UNESCO, a jugé l'expérience «extraordinairement décevante». Pour elle, elle risque d'affecter durablement les relations entre Washington et l'UNESCO.»¹⁴

10.2.1 La menace des États-Unis

Les États-Unis sont un pays très riche et développé. C'est le pays le plus puissant du monde. Les exportations annuelles s'élèvent à plus de 1,3 trillion de dollars. Si on imagine, que le secteur de l'audiovisuel est le deuxième dans l'export américain, on peut comprendre pourquoi c'est un secteur aussi important aux États-Unis.

La croissance de la mondialisation soutient encore cette hégémonie des États-Unis dans le monde. La suppression des frontières entre les États et le développement des nouvelles technologies notamment au niveau des médias et des transports secondent la croissance de l'influence et de la puissance des États-Unis dans le monde.

¹⁴ <http://tf1.lci.fr/infos/monde/2005/0,,3256035,00-unesco-reconnait-exception-culturelle-etats-unis-.html>, Titre de publication: UNESCO – L'UNESCO reconnaît l'exception culturelle, pas les États-Unis, [cit. 20.10.2005]

En comparaison avec le reste du monde, les Etats-Unis ne risquent rien. Leur position est assez forte et aucun pays ne peut pas les menacer. Par l'aplanissement des obstacles aux échanges des biens, la position américaine va encore se renforcer. Les oeuvres américaines vont réprimer la production nationale des autres pays. La culture américaine va tyranniser la culture locale.

Pour cette raison, les Etats doivent protéger et subventionner leurs oeuvres culturelles et leur culture dans leur ensemble. L'intérêt des Etats est souvent contraire aux intérêts des Organisations internationales, lesquelles ont pour objectif la création d'un monde sans frontières.

Les organisations doivent choisir entre leurs propres intérêts et les intérêts de leurs Etats membres. Et ce n'est pas une position facile. Il faut trouver un compromis acceptable pour les deux parties. Il est nécessaire de soutenir le libre échange des biens mais aussi protéger la richesse culturelle contre les intérêts financiers face aux logiques de marché.

11 La protection de la culture jouée par l'Etat

11.1 Subvention nationales en France

Les coûts pour la production, la distribution et le développement de l'audiovisuel augmentent.

Les bourses et les subventions en France sont divisées entre le cinéma et la télévision. L'objectif de ces subventions est la protection des programmes nationaux contre ceux venant de l'étranger. La plus grande menace vient des Etats-Unis, où l'audiovisuel est le deuxième secteur d'exportation (après l'aéronautique).

La production des pays moins riches ne peut pas faire concurrence aux grands producteurs et distributeurs, comme par exemple Warner Bros. Les plus petits producteurs doivent être protégés et subventionnés par leur Etat ou par des organisations indépendantes.

La liste des institutions et associations accordant des aides financières en France:¹⁵

Pour le cinéma:

- Agence du court métrage
- Centre National de la Cinématographie
- Association Equinoxe
- Consortium général de financement et de contrôle cinématographique
- Fondation Beaumarchais
- Fondation Hachette – Bourses de talents
- Fondation d'entreprises GAN pour le cinéma
- Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques
- Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles
- **Ministère des Affaires Etrangères**

¹⁵http://portal.unesco.org/culture/en/ev.php-URL_ID=34099&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html, Titre de publication: France – Bourses et subventions Cinéma et Audiovisuel [cit.23.2.2009]

- Maison du film court
- Premiers Plan: Les ateliers d'Angers
- PROCIREP – Société des producteurs de cinéma et télévision
- Théâtre et Cinéma en Ile-de-France
- Unifrance – Court Métrage

Pour la télévision :

- Centre National des Arts Plastiques
- Centre régional des ressources audiovisuelles
- Direction Régionales des Affaires Culturelles
- Fonds pour la Création Musicale
- MEDIA – Media Desk France

11.1.1 Ministère des Affaires Etrangères

En 2009, le financement de l'audiovisuel public national représente près de 3 milliards d'euros (dont 2 milliards d'euros pour France Télévisions) plus de 473 millions d'euros de subvention en compensation des pertes de recettes publicitaires.¹⁶

Parmi les autres financements, il existe aussi des subventions de l'audiovisuel étranger où la majorité est versée à RFI.

¹⁶ <http://www.senat.fr/rap/a08-151/a08-15113.html>, Titre de publication: Garantir un financement pérenne de l'audiovisuel extérieur [cit. 17.3.2009]

Table n° 1: Evolution des crédits de la mission médias sur la période 2009-2011

Mission/Programme		PLF 2009	2010	2011
Médias	Plafond AE	1 017 131 337	1 005 506 337	994 019 150
	Plafond CP	1 012 131 337	1 000 506 337	989 019 150
Contribution au financement de l'audiovisuel public		473 000 000	480 875 000	488 887 813
Audiovisuel extérieur de la France		233 070 000	218 070 000	203 070 000

Source: PAP Médias annexé au projet de loi de finances pour 2009

Conclusion

Dans ce mémoire, je me suis intéressée à l'exception culturelle face à la mondialisation. Le processus de mondialisation est dépendant de nombreux facteurs comme par exemple, la révolution des moyens de communication et de transport, dont le développement s'accélère en permanence. La mondialisation influence de plus en plus de domaines dans la vie des gens. Un de ces domaines est la culture.

A cause de la libéralisation du commerce international, qui a commencé dans les années quarante, la culture s'est retrouvée dans une position très difficile. Les grandes multinationales notamment celles des Etats-Unis, ont commencé à menacer les entreprises nationales ainsi que les traditions d'un pays. Les Etats ont alors réalisé que les oeuvres culturelles ne sont pas comme les autres produits et qu'ils ont besoin d'une protection particulière. Ce fut la naissance du principe d'exception culturelle, qui est actuellement appelé diversité culturelle.

Cette protection est généralement menée par l'Etat ou par des organisations internationales comme par exemple l'Union européenne ou l'UNESCO. Mais pour eux, et surtout pour l'Union européenne, cette situation est assez difficile parce que la question de l'exception culturelle ou de la diversité culturelle est contraire à leurs politiques concernant la construction d'un marché commun ainsi que le fait de privilégier la libre concurrence. Les Etats et les organisations adoptent les conventions en faveur de la culture, pour la protéger face aux logiques du marché.

Alors comme on peut le voir, le rôle joué par l'Etat est très important. Sans lui, les traditions et les cultures de plusieurs pays ne pourraient pas résister aux hégémonies des puissants pays, particulièrement celle des Etats-Unis. La culture américaine dans le libre-échange, elle, ne risque rien. Sa position est assez forte. Au contraire, le secteur de l'audiovisuel est le deuxième dans l'export américain, donc il présente un profit colossal. Les producteurs nationaux ne peuvent pas concurrencer sans les bourses et les subventions nationales.

A partir de la libéralisation des échanges des biens, l'exception culturelle ou diversité culturelle est un principe vraiment très essentiel. Les biens culturels ne peuvent

pas être considérés comme les autres produits parce que cela pourrait menacer la propre culture des pays.

Resumé v českém jazyce

Cílem mé bakalářské práce bylo představit postavení kulturní výjimky v procesu zvaném globalizace. V první kapitole této práce uvádím představení dvou hlavních pojmů, a to kultury a kulturní rozmanitosti.

V další kapitole se věnuji nadnárodním společnostem. Tyto společnosti se objevily v průběhu dvacátého století a jejich moc neustále narůstá. Není náhodou, že velká část těchto společností pochází ze Spojených států amerických nebo jiných rozvinutých a mocných zemí. Tyto společnosti představují pro domácí výrobce menších či méně rozvinutých zemí velkou hrozbu, která je může, bez podpory státu či jiné organizace, zcela pohltit. Jako příklad zde uvádím několik společností, které jsou proslavené téměř po celém světě.

Abych však mohla tuto problematiku důkladněji rozebrat, rozhodla jsem se v první řadě pokusit vysvětlit, co si vlastně pod pojmem globalizace máme představit. Názory na ni se liší a to jak v otázce jejího vzniku, tak i v její užitečnosti pro život člověka.

Ve čtvrté a posléze páté kapitole jsem popsala vývoj rozšiřování globalizace a prostředků, které k tomuto jevu vedou. Pro lepší orientaci představuji průběh jak průmyslové tak i komunikační revoluce, které hrají v procesu globalizace hlavní roli. Začínáme u dopravních prostředků poháněných zvířaty nebo lidmi, či u knih opisovaných ručně, až po nadzvuková letadla, s nimiž je možné se během jednoho dne dostat z jakéhokoli místa na zemi na místo jiné, a po internet, který uchovává nepředstavitelné množství informací, dostupných na jakémkoli počítači s jeho přístupem. Výkonnější dopravní prostředky a média se velkou mírou podílejí na faktu, že se globalizace v průběhu minulého a nynějšího století rozšiřuje čím dál tím rychleji a zabírá stále nová a nová pole působnosti.

Šestá kapitola je věnována dvěma důležitým dohodám týkajících se kulturní výjimky. Začínám s Všeobecnou dohodou na clech a obchodu (GATT), která měla za svůj cíl liberalizaci obchodu, a to snížením a následným plným zrušením cel s odstraněním všech kvalitativních i kvantitativních omezení. Jako druhou zmiňuji Všeobecnou dohodu o obchodu a službách, jejímž hlavním cílem byla postupná

liberalizace obchodu se službami. Během činnosti GATT se vystřídalo osm kol, v jejichž průběhu se postupně tato omezení v mezinárodním obchodu odstraňovaly. Poslední, tzv. Uruguayské kolo, bylo zakončeno vytvořením Světové obchodní organizace, kterou spolu s Evropskou unií a UNESCEM zmiňují v další tedy sedmé kapitole.

Světová obchodní organizace pokračuje v trendu zavedeném GATT a usiluje o zrušení veškerých hraničních omezení tak, aby zahraniční produkty nebyly nijak znevýhodněny oproti těm domácím. Tato opatření jsou prakticky možná u téměř všeho zboží, avšak pokud jde o díla kulturní, zastávají státy opačný názor. Nechtějí připustit hrozbu, že by dravější kultura mocnějších a bohatších států pohltila tu jejich, a proto zavádějí různé smlouvy, kterými by svoje kulturní bohatství ochránily. Těmto dohodám je věnována osmá kapitola mé práce.

Devátá kapitola popisuje zrod liberalizace mezinárodního obchodu a ukazuje, jak se kulturní výjimka stala důležitým pojmem v oblasti světové politiky. Samotný pojem kulturní výjimky, který se poprvé objevil v období po Druhé světové válce, tedy v době, kdy se začal rozvíjet i mezinárodní obchod, je založen na myšlence, že kulturní díla nemohou být srovnávána s jiným zbožím, ale vyžadují zvláštní režim. Podle kulturní výjimky, by měla kultura tvořit výjimku z logiky trhu. V roce 1999 bylo od názvu kulturní výjimky upuštěno. Název byl vnímán převážně jako obranný a byl nahrazen pojmem kulturní rozmanitosti.

V následující desáté kapitole poukazují na postavení, jaké k principu kulturní výjimky zastává Evropská unie a Spojené státy americké. Evropská unie samozřejmě bojuje za práva a požadavky svých členských zemí, ale také je vázána svou politikou, která vede k vytvoření trhu bez vnitřních hranic, což ji staví do obtížné situace. Po několika vyjednáváních v devadesátých letech ohledně kulturní výjimky se Evropská unie rozhodla více k tomuto tématu nevyjadřovat. S větší podporou můžou státy počítat u UNESCO, které není v tak složité situaci jako Evropská unie. Postavení Spojených států amerických k dané tematice je naprosto jednoznačné. Je to země mocná a bohatá, která se rozhodně nemusí bát žádného ohrožení ze strany ostatních států, alespoň co se týče kulturních děl. Právě naopak. Spojené státy z liberalizace obchodu velmi těží. Vždyť právě audiovizuální sektor je na druhém místě v exportu, což představuje obrovský zdroj financí.

Kulturní bohatství každého státu je chráněno mezinárodními organizacemi, ale zejména státem samotným, který podporuje domácí výrobce. Bez těchto dotací by mohla kultura jen těžko vzdorovat stále sílící hrozbě ze strany jisté nadvlády Spojených států amerických.

Práce je zakončena dvojjazyčným glosářem hlavních pojmů, seznamem tabulek, grafů a obrázků, které byly v práci použity a seznamem použité literatury a internetových stránek, jež mě k napsání této práce inspirovaly.

Glossaire bilingue

Glossaire français-tchèque 	Francouzsko-český glosář 
Les notions professionnelles	Odborné pojmy
Accord général sur le commerce des services, m	Všeobecná dohoda o obchodu a službách
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, m	Všeobecná dohoda na clech a obchodu
Banque mondiale, f	Světová banka
Charte de La Havane, f	Havanská charta
Communauté européenne, f	Evropské společenství
Conférence intergouvernementale de Nice, f	Mezivládní konference v Nice
Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, f	Úmluva UNESCO o ochraně a podpoře rozmanitosti kulturních projevů
Cycle de l'Uruguay, m	Uruguajské kolo
Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle, f	
Fonds Monétaire International, m; pl	Mezinárodní měnový fond
Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture, f	Organizace spojených národů pro výchovu, vědu a kulturu
Organisation internationale du commerce, f	Mezinárodní obchodní organizace
Organisation mondiale du Commerce, f	Světová obchodní organizace
Télévision sans frontières, f	Televize bez hranic
Union européenne, f	Evropská unie

Les notions générales	Obecné pojmy
accord, m	dohoda
bourses, f; pl	fundace
commerce international, m	mezinárodní obchod
compromis acceptable, m	přijatelný kompromis
convention, f	dohoda
côté sombre, m	temná stránka
culture, f	kultura
défense efficace, f	účinná obrana
défenseur m	zastávce
détaillant, m	maloobchodník
deuxième guerre mondiale, f	druhá světová válka
diffuseur, m	rozšiřovatel
diffusion, f	rozšiřování
directive, f	směrnice
diversité culturelle, f	kulturní rozmanitost
droit de douane, m	clo
engagement, m	závazek
exception culturelle, f	kulturní výjimka
exportations annuelles, f; pl	roční vývoz
filiale, f	pobočka
gouvernement, m	vláda
grandes multinationales, f; pl	nadnárodní společnosti
hégémonie, f	nadvláda
libéralisation des échanges, f	liberalizace obchodu
libre concurrence, f	volná konkurence
logique du marché	logika trhu
magnat, m	magnát
marchandise, f	zboží
marché commun, m	společní trh
marché domestique, m	domácí trh
mécanisme de soutien, m	mechanismus podpor
média, m	médium
menace, f	hrozba
mondialisation, f	globalizace
moyen de communication, m	prostředek komunikace
moyen de transport, m	dopravní prostředek
négociation, f	vyjednávání
oeuvre culturelle, f	kulturní dílo
opposant, m	odpůrce
organisation internationale, f	mezinárodní organizace
position, m	postoj

principe de libéralisation, m	princip liberalizace
processus, m	proces
productions étrangères, f; pl	zahraniční produkce
programmes nationaux, m; pl	národní programy
propriété intellectuelle, f	duševní vlastnictví
protection, f	ochrana
puissance, f	moc
refus, m	odmítnutí
restriction, f	omezení
souveraineté, f	suverenita
subvention, f	podpora
succursale, f	pobočka
suppression des frontières entre les Etats, f	odstranění hranic mezi státy
système de quotas, m	system kvót
télévision, f	televize
tradition, f	tradice
tradition ethnique, f	etnická tradice
transmission des informations, f	převod informací

I. La liste des tables, des graphiques et des images

Les tables :

Table n° 1 : Evolution des crédits de la million médias sur la période 2009-2011,
Source : PAP Médias annexé au projet de loi de finances pour 2009

Les graphiques :

Graphique n° 1 : L'augmentation du nombre d'internauts dans le monde,
Source : Miniwatts Marketing Group

Graphique n° 2 : Average industrial tariff,
Source : GATT

Graphique n° 3 : Growth in the international trade value of cultural goods,
Source : <http://t21.ca/trade/tp.htm>

Les images :

Image n° 1 : La diffusion des restaurants McDonald's dans le monde,
Source : McDonald's

Image n° 2 : La mondialisation de l'économie,
Source : MEMO

Image n° 3 : Evolution des transports,
Source : <http://people.hofstra.edu/>

Image n° 4 : Carte des pays membres de l'OMC en août 2007,
Source : l'OMC

Image n° 5 : L'élargissement de l'Union Européenne,
Source : L'Union Européenne

II. Bibliographie

1. MATTELART, Armand. *Diversité culturelle et mondialisation*. Paris : La Découverte : 2007. ISBN 978-2-7071-5129-2
2. RIGAUD, Jacques. *L'exception culturelle*. Paris : Bernard Grasset : 1996. ISBN 2-246-51431-2
3. BONET, Lluís, NÉGRIER, Emmanuel. *La fin des cultures nationales ?*. Paris : La Découverte : 2008. ISBN 978-2-7071-5433-0
4. FARCHY, Jöelle. *La fin de l'exception culturelle*. Paris : Hors Commerce : 2006. ISBN 2-915286-62-0
5. WARNIER, Jean-Pierre. *La mondialisation de la culture*. Paris : La Découverte : 2008. ISBN 978-2-7071-5352-4
6. RAMONET, Ignacio. *La tyrannie de la communication*. Paris : Gallimard : 2001. ISBN 2-07-041893-6
7. REGOURD, Serge. *De l'exception culturelle à la diversité culturelle*. Paris : La Documentation française : 2004. ISSN 0015-9743
8. KOLEKTIV AUTORŮ. *Francouzsko-český, česko-francouzský slovník*. Olomouc : Fin publishing : 1998. ISBN 80-86002-48-9

Les sites internet

1. Oficiální portál Světové obchodní organizace [on-line] [cit. 2.3.2009]
Dostupný z WWW: < <http://www.wto.org/>>
2. Oficiální portál Organizace spojených národů pro výchovu, vědu a kulturu [on-line] [cit. 4.4.2009]
Dostupný z WWW: < <http://portal.unesco.org/fr/>>
3. Oficiální portál Evropské unie [on-line] [cit. 15.3.2009]
Dostupný z WWW: <http://europa.eu/index_cs.htm>

4. Internetové stránky “Who is who” [on-line] [cit. 5.4.2009]
Dostupný z WWW: <http://www.wwo.fr/>
5. Internetové stránky « Conseil supérieur de l’audiovisuel » [on-line] [cit. 1.2.2009]
Dostupný z WWW: < <http://www.csa.fr/> >
6. Internetové stránky « Senat » [on-line] [20.3.2009]
Dostupný z WWW: <http://www.senat.fr/>
7. Internetové stránky Euroskop [on-line] [cit. 2.4.2009]
Dostupný z WWW: <http://www.euroskop.cz/>
8. Internetové stránky « L’Accord Général sur le Commerce des Services » [on-line] [cit. 1.4.2009]
Dostupný z WWW: http://agcs.free.fr/agcst_fr.html
9. Internetové stránky « TF1 » [on-line] [cit. 5.3.2009]
Dostupný z WWW: <http://www.tf1.fr/>
10. Internetové stránky McDonald’s [on-line] [cit. 8.4.2009]
Dostupný z WWW: <<http://www.mcdonalds.fr/>>